Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-01

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement* (2024-01) modifiant *le Règlement sur les parcs* (R.R.V.M., c. P-3)

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 11 mars 2024.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 12 mars 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l'avis public concernant l'adoption et l'entrée en vigueur *Règlement* (2024-01) modifiant le *Règlement sur les parcs* (R.R.V.M., c. P-3), a paru le 12 mars 2024 sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 12 mars 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil